



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0357**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées et réparation pour les matériels de marque BORGHER installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

**Commission permanente du 7 septembre 2015****Décision n° CP-2015-0357**

objet : **Fourniture de pièces détachées et réparation pour les matériels de marque BORGHER installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le marché a pour objet l'exécution des prestations de fourniture de pièces détachées et réparation pour les matériels de marque BÖRGER installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Métropole de Lyon.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure adaptée en vertu de l'article 144.III.a du code des marchés publics, la Métropole de Lyon agissant en qualité d'entité adjudicatrice. En application de l'article 146 du code des marchés publics, le marché est passé sans publicité et sans mise en concurrence préalable du fait de la détention d'une exclusivité par le prestataire.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, en vertu de l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché serait conclu pour un montant total maximum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC, la personne publique n'étant pas engagée à commander un montant minimum.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, le représentant de l'entité adjudicatrice, par décision en date du 22 juillet 2015, a choisi de retenir l'offre de l'entreprise BÖRGER.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande relatif aux prestations de fourniture de pièces détachées et réparation pour les matériels de marque BÖRGER installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec l'entreprise BÖRGER pour un montant total maximum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC, pour une durée ferme de 4 ans.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire chaque année sur les exercices 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 au budget annexe de l'assainissement sur diverses opérations de la section de fonctionnement - opérations n° 2P1902178 épuration en régie et n° 2P1902180 réseaux d'assainissement relèvements - comptes 6063 et 6152 et de la section d'investissement - opération n° 2P1902987 station d'épuration et n° 2P1902975 réseau d'assainissement - compte 2154 et 2312.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.**